

Produire du biogaz avec une SAS

La production collective d'énergie renouvelable en agriculture : un levier de pérennisation des exploitations



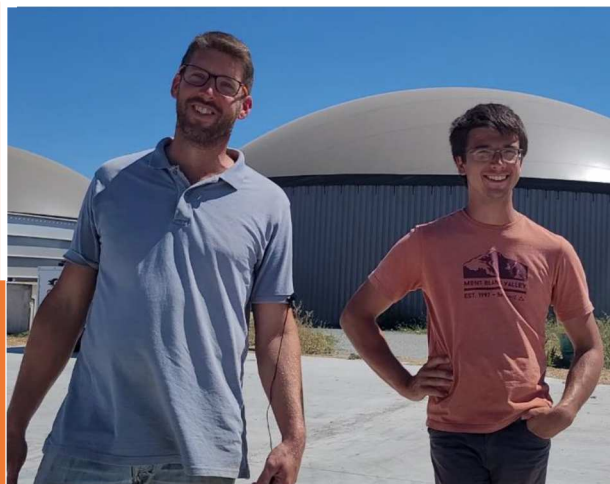
Diversifier Pérenniser Energie renouvelable Actionnariat

Bénéfices de la solution

- Les agriculteurs sont les actionnaires de la SAS
- La plus-value revient sur les exploitations agricoles

SAS Société BioEnergie 123 (87)

74 agriculteurs fournissant 3 sites de méthanisation
36130 Tian (soit 99 tonnes/jour d'intrants issus des exploitations agricoles associées)



Créée en 2017, la société BioEnergies 123 rassemble 74 agriculteurs qui alimentent 3 sites de méthanisation (deux en Haute-Vienne et un dans l'Indre). La création de cette société vise à diversifier et pérenniser les revenus des agriculteurs.



Notre collectif « méthanisation » est issu d'un collectif existant et efficient sur la thématique des bâtiments photovoltaïques. Nos membres sont convaincus de l'intérêt de la production d'énergie renouvelable en agriculture, notamment par la contractualisation de prix sur le long terme, ici 15 ans. Elle est perçue comme un levier de pérennisation des exploitations, dans une zone en déprise agricole.

Après avoir trouvé notre constructeur et effectué de multiples visites de projets similaires, nous nous sommes lancés. La société fonctionne avec une présidence et 5 administrateurs par site. Chaque agriculteur est rattaché à un des sites de méthanisation. Actionnaire de la société, la part sociale de chacun est liée à la tonne de matières apportées (matière brute devenue matière sèche) engagée. De la même façon, pour la répartition des apports, le digestat est restitué en fonction du volume d'engagement (donc du capital social qui a été souscrit). Le coup de transport (aller/retour) est pris en charge par Société Bioénergie 123, la récolte, la sortie de champs puis l'épandage restent à la charge de l'agriculteur.

Dans la volonté de ne pas se rajouter de contraintes, l'objectif est que notre SAS soit la plus autonome possible, à termes, nous souhaiterions avoir 7 salariés (2 opérateurs par site et un employé transversal). Concernant l'organisation territoriale des sites, nous nous sommes positionnés pour être proches des conduites de gaz. La particularité est que nous injectons directement sur le réseau de transport de GRTgaz.

La création de ce projet amène beaucoup de dynamisme et de partage entre agriculteurs, en plus d'une diversification des revenus, notamment dans un secteur du département spécialisé en système polyculture-élevage.

Financé par

La production collective d'énergie renouvelable en agriculture : un levier de pérennisation des exploitations



Avantages

- Diversification du revenu de l'agriculteur
- Création d'une dynamique de groupe et échanges réguliers par l'intermédiaire de la SAS
- Contractualisation du prix sur le long terme (15 ans)
- Sensibilisation et informations des habitants de la région afin de lutter contre les préjugés
- Relance économique et création d'emploi



Inconvénients et limites

- Installation à prévoir à proximité des conduits de gaz
- Volet administratif lourd et long : 3 demandes ICPE, une pour chacun des 3 sites.

A Noter

- **Difficulté de mise en œuvre**
Facile / **Complexe** / Très complexe
- **Temps de mise en œuvre**
Immédiat / **Sur la campagne** / Plus d'un an
- **Coût d'investissement et de fonctionnement**
< 5 000 € / De 5 000 à 20 000

Conditions de réussite

- Lancement du projet lors du bon timing notamment des aides.
- Création d'un groupe solide avec des techniciens engagés.
- Préparation en amont de la logistique des flux d'approvisionnement.

Contact

Sarah MARTINETZ - 06 60 26 41 67 - sarah.martinetz@haute-vienne.chambagri.fr

Financé par